

Examen d'admission aux maturités professionnelles : règlement

- Seuls les élèves qui ont suivi le cours de préparation du début à la fin peuvent subir l'examen avec leur classe de cours habituelle ; ceux qui ont abandonné en cours d'année ou qui ont plus de 5 absences effectuent leur test avec les élèves n'ayant pas suivi les cours de préparation.
- Les bureaux sont vides, à part le matériel remis par l'école et de quoi écrire.
- Mobile, smartphone, montre connectée éteints, dans le sac, dans la veste, ...
- Toute tricherie ou tentative de tricherie constatée fera l'objet d'une EXCLUSION et d'une ANNULATION TOTALE de la session d'examen : l'admission en maturité pour l'année 2023-2024 sera, ainsi, refusée.
- Pas de formulaire ou autre livre (sauf pour le français, voir ci-dessous).
- L'élève rédige les examens à l'encre bleue ou noire, et avec soin.
- Sur la 1ère page des feuilles d'examen figurent LISIBLEMENT (en caractères d'imprimerie) :
 - Nom et prénom,
 - Filière de maturité (MP Technique, architecture et sciences de la vie ; MP Santé et social ; MP Économie et services, type Économie ; MP Économie et services, type Services ; MP Arts visuels et arts appliqués ; MP Nature, paysage et alimentation).

Pour les maths :

- Pas de calculatrice.
- Nous ne corrigeons que les feuilles d'examen remises au début de l'épreuve.
- La multiplication est représentée par un point.
- Les deux derniers exercices (géométrie) ne sont que pour les sections Technique.

Au début de l'épreuve, l'élève reçoit :

- les feuilles d'examen (les exercices sont résolus sur ce document),
- des feuilles pour le brouillon qui sont remises au surveillant en fin d'épreuve.

Pour l'allemand :

- Pas de dictionnaire,
- L'examen est rempli directement sur le document d'examen remis.

Pour le français

- L'usage du dictionnaire est autorisé,
- L'élève recopie la citation choisie sur ses feuilles (remises au début de l'examen) après y avoir tracé des marges.

Remarque importante :

- Les résultats sont communiqués par écrit uniquement, le plus rapidement possible ; ils sont définitifs (non « négociables »).
- Les résultats seront normalement expédiés l'avant-dernière semaine de mai, en courrier B ; ils devraient donc arriver à destination pour la fin mai. Si, à partir du 31 mai, aucune nouvelle n'a été donnée : contacter l'EPCA au numéro du secrétariat principal 027 606 43 00.

Règlement proposé à titre informatif, sans l'accord de l'EPCA